

HONORAIRES TRANSACTION

Prix net vendeur	Honoraires
Jusqu'à 63 500 €	6 500 € TTC
De 63 501 à 75 000 €	10 %
De 75 001 à 90 000 €	9,50 %
De 90 001 à 115 000 €	9 %
De 115 001 à 150 000 €	8,50 %
De 150 001 à 169 000 €	8 %
De 169 001 à 335 000 €	7 %
De 335 001 à 375 000 €	6,50 %
De 375 001 à 430 000 €	6 %
Au-delà de 430 000 €	5,70 %
Estimation avec analyse comparative de marché (Offerte dans le cadre d'un mandat de vente)	180 € TTC
Transaction commerciale (Immeuble et fonds de commerce)	15 % HT du montant de la transaction. Minimum 6 000 € HT (TVA 20 % en sus)

* prix applicables à partir du 27/02/2024

Les honoraires sont à la charge vendeur.

*en cas de succession les honoraires charge vendeur pourront vous être proposé à la charge acquéreur à la signature du mandat de de vente.

HONORAIRES LOCATION

Location d'habitation loi 06.07.89	Locataire	Propriétaire
Visite, Constitution du dossier, étude de solvabilité, bail	8 €/m ² TTC	8€/m ² TTC
Etat des lieux sur tablette	3€ /m ² TTC	3€ /m ² TTC
<p>Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.</p> <p>Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone « non tendue » *Ne pouvant excéder un mois de loyer hors charges.</p>		
Location meublé	1 mois de loyer CC	0 € si mandat de gestion sinon 1 mois de loyer CC
Location garage	100 € TTC	0 € si mandat de gestion sinon 100 € TTC

* prix applicables à partir du 20/11/2021

Les honoraires énumérés ci-dessus sont déductibles des revenus fonciers.

HONORAIRES DE GESTION

Applicable à partir du 20/11/2021

Service CONFORT à 7,5 % HT soit 9% TTC sur les sommes encaissées

- Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations
- Délivrance des quittances et reçus
- Lettre de rappel et 1^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable
- Révision des loyers
- Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)
- Décompte lors du départ du locataire
- Gestion des provisions pour charges
- Tenue de la comptabilité propriétaire
- Reddition mensuelle des comptes et virement
- Déclaration de départ du locataire auprès de la perception
- Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation
- Demande de devis pour travaux

Service PRIVILEGE à 8,5 % HT soit 10,20% TTC sur les sommes encaissées

- **L'intégralité du service confort**
- Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers
- Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)
- Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle
- Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux
- Visite Conseil (pré état des lieux de sortie) sur support

Les honoraires énumérés ci-dessus sont déductibles des revenus fonciers

Assurance loyers impayés chez VERSPIEREN: 2,2%

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21